



(Mise à jour : YB 18/10/10)

Lutter contre le bruit dans son logement et bénéficier d'aides à l'insonorisation

La lutte contre le bruit dans les logements : points clé

Identifier les zones avec nuisances sonores recensées dans l'agglomération

Cette fiche traite de 2 outils spécifiques de connaissance et de lutte contre les nuisances sonores :

- Le plan environnement sonore du Grand Lyon ;
- et le plan de gêne sonore de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry

Dans le cadre de son plan environnement sonore, le Grand Lyon a fait réaliser des cartes de bruit en ligne sur son site : <http://www.grandlyon.com/Environnement-sonore.167.0.html>

Vous y trouverez le niveau d'exposition aux bruits routiers et aériens des bâtiments dans le Grand Lyon. Une carte détaillée permet d'avoir accès à des données de précision communale : <http://bruit.grandlyon.com/>

Comprendre les nuisances liées au bruit

Pour des informations sur les travaux d'isolation liés au bruit, nous vous invitons à consulter le guide ADEME « la lutte contre le bruit » : <http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/bruit/index.htm>

Le centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) détaille les différents types de bruit, les solutions techniques pour s'en protéger, les aides disponibles, le cadre légal et la jurisprudence, etc. : <http://www.bruit.fr/>

Localement ACOUCITE est le pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain du Grand Lyon : <http://www.acoucite.org/>

Disponible au centre de ressources de l'ALE :

A consulter l'ouvrage : « L'isolation phonique écologique » de Jean-Louis Beaumier aux éditions Terre Vivante

Les aides à l'insonorisation

Aides habituelles pour les logements

Lors de projet d'amélioration des performances acoustiques sachez que les matériaux, s'ils sont bien choisis (fenêtre, isolation, etc...), peuvent aussi améliorer la performance énergétique du logement. Vous pouvez donc, dans ce cas bénéficier d'aides standard à l'isolation thermique par les mécanismes d'aides comme le crédit d'impôt et l'éco prêt à taux zéro. Par ailleurs, des aides de l'ANAH peuvent être obtenues sous condition de ressources.

Pour plus d'information, voir également nos fiches sur les vitrages performants, le crédit d'impôt et l'éco prêt à taux zéro, ainsi que celle sur les aides des collectivités locales.

Aides spécifiques à la lutte contre les nuisances sonores

L'aide à l'insonorisation pour l'aéroport de St Exupéry.

(D'après le site Internet de l'ACNUSA, Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaire <http://acnusa.fr>)

Qu'est-ce que l'aide à l'insonorisation ?

L'aide à l'insonorisation est financée par la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) payée par les compagnies aériennes en fonction de leur trafic et flotte sur une plateforme. C'est le gestionnaire de la plateforme concernée qui gère la redistribution de cette taxe auprès des riverains. Après avis conforme de la commission consultative d'aide aux riverains, le produit de la taxe est donc utilisé pour insonoriser logements, établissements d'enseignement, locaux sanitaires et sociaux, et à titre exceptionnel, pour acquérir, démolir et reloger les occupants ou réaménager les terrains.

Qui a le droit à l'aide à l'insonorisation ?

C'est le Plan de Gêne Sonore (PGS) qui délimite les zones éligibles à l'aide à l'insonorisation.

A noter : le PGS s'appliquant aux 10 principaux aéroports de France, l'aide à l'insonorisation ne peut être octroyée qu'aux riverains en faisant la demande et vivant en tout ou partie à l'intérieur du PGS d'un de ces derniers. L'aéroport de Lyon Saint Exupéry fait partie des 10.

Il se présente sous forme de rapport et d'une carte à l'échelle 1/25 000 indiquant 3 types de zones établies sur la base du trafic estimé, des procédures de circulation aérienne applicables et des infrastructures qui seront en service dans l'année suivante (cf. carte page suivante):

- la zone 1 à désagrément très fort, limitée par la courbe d'indice Lden* 70
- la zone 2 à désagrément fort entre les courbes Lden 70 et Lden 65
- la zone 3 à désagrément modéré entre les courbes Lden 65 et Lden 55

*Indice Lden (L=level (niveau sonore), d=day (jour), e=evening (soirée), n=night (nuit))

Seuls les riverains situés en tout ou partie à l'intérieur de ces 3 zones ont le droit de bénéficier de l'aide à l'insonorisation.

Aucune commune du Grand Lyon ne fait partie du PGS de l'aéroport de St Exupéry.

Comment bénéficier de l'aide à l'insonorisation ?

Pour être éligible, un local doit :

- être situé en tout ou partie à l'intérieur du PGS de l'aéroport à la date de publication de ce plan. Consultez le PGS de l'aéroport dont vous êtes riverain

- être situé à l'extérieur du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport en vigueur à la date de la délivrance de l'autorisation de construire.

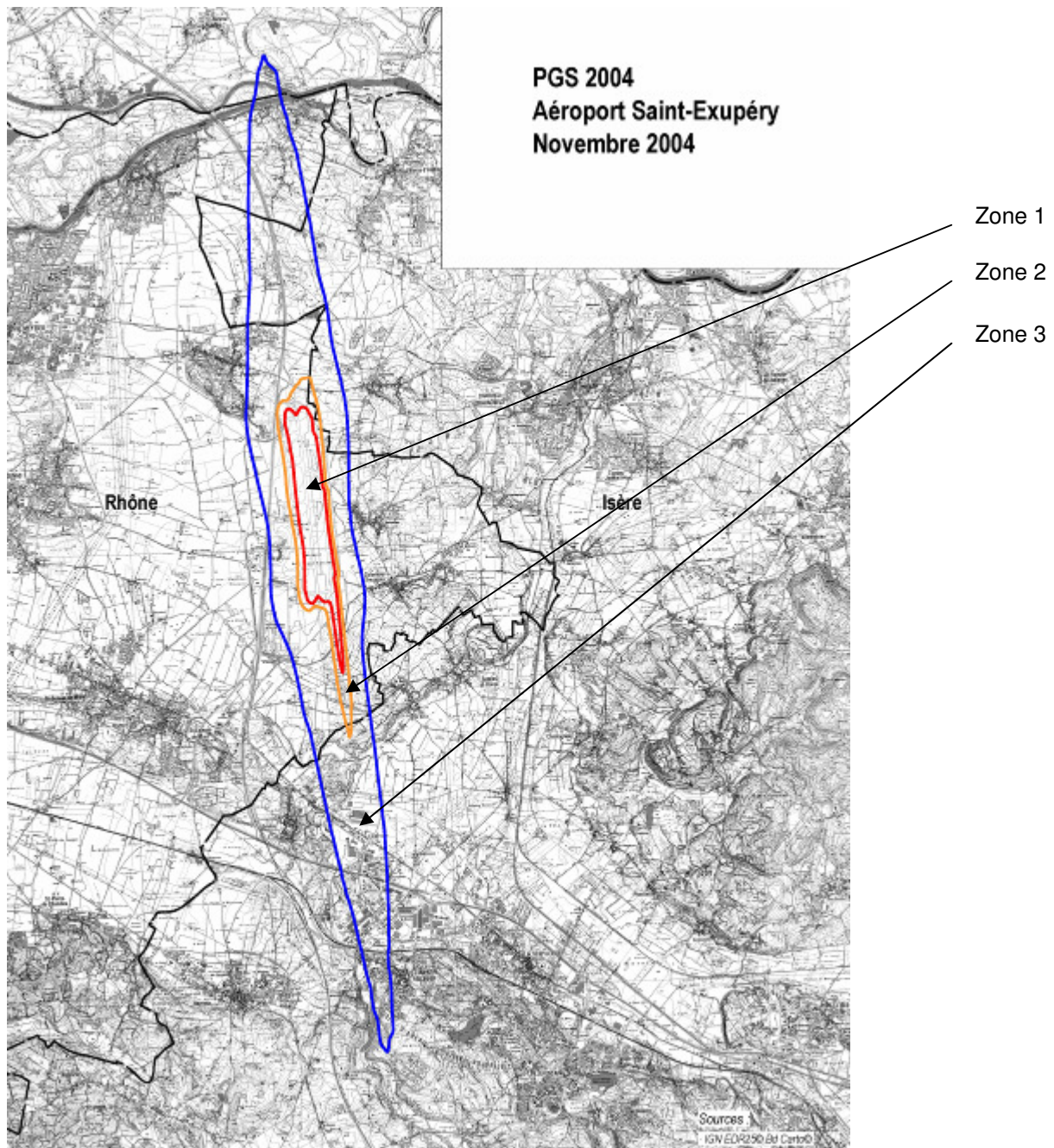
Consultez le PEB de l'aéroport dont vous êtes riverain.

Si votre local remplit ces 2 conditions, votre demande doit être adressée auprès du gestionnaire de l'aéroport dont vous êtes riverain.

En règle générale pour l'insonorisation des logements, l'aide financière représente 80% du montant des prestations réellement exécutées (travaux et études acoustiques préalables) ou 95 % s'il s'agit d'une opération groupée. Le montant de ces prestations ne peut dépasser un plafond fixé en fonction des caractéristiques du logement et de la zone du PGS où il se trouve.

Les commissions consultatives d'aide aux riverains, constituées par le comité permanent de la commission consultative de l'environnement, sont consultées sur le plan de gêne sonore, sur le programme pluriannuel préparé par le gestionnaire et sur l'attribution des aides financières.

http://acnusa.fr/userfiles/webeditor/file/cartographie/pgs_lyon_lden.jpg



En cas de nuisances, appelez le médiateur de l'aéroport pour déposer votre réclamation au numéro vert : 0800 69 38 01

Aéroport Lyon-Saint-Exupéry
CCIL
BP 113
69 125 Lyon Saint-Exupéry
Tél. : 04 72 22 72 08
Fax : 04 72 22 80 32
www.lyon.aeroport.fr
Service environnement
Tél. : 04 72 22 81 54
environnement@lyon.aeroport.fr

Vous pouvez également joindre les associations de riverains :
CORIAS - Comité des riverains de l'aéroport de Saint-Exupéry
Président : Jean-luc GARCIA
Mairie de Pusignan 69 330 PUSIGNAN
Tél. : 04 78 31 38 97
E-mail : andree.bazoge@wanadoo.fr

ACENAS association contre l'extension et les nuisances de Lyon Saint Exupéry
Présidente : Evelyne LAVEZZARI - Mairie d'Heyrieux - 38 540 Heyrieux
Tél. : 04 72 48 76 79 - Fax : 04 72 48 76 79 - E-mail : acenas@wanadoo.fr
Site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/acenas>

CRIE - Contrôle du risque industriel et de l'environnement
Président : Robert LORIA
Rue des Charpennes 69 330 PUSIGNAN
Tél. : 04 78 04 43 02